



Congés avec refus contre indemnité d'eviction

Par Inlpin, le **23/11/2015 à 15:52**

Bonjour

Le 28 Mars 2014 un huissier m'apporte un congé avec refus de renouvellement contre indemnité d'eviction.

Le propriétaire me fait savoir que je peux rester dans les lieux le temps d'une recherche d'un nouveau local commercial.

Le 4 septembre 2015 j'envoie au notaire le commandement de paiement de cette indemnité tout en continuant mon demenagement.

A la fin Septembre mon demenagement est terminé mais je n'ai toujours rien reçu de la part du propriétaire a la date du

23 Novembre 2015.

Que dois je faire?

cordialement